

Appel à la création



40° PRIX GILBERT BETOUX - 2025

Comme chaque année, Objectif Image organise un appel à la création photographique, intitulé Prix Gilbert Betoux du nom du fondateur d'Objectif Image.

Les critères de sélection par le jury de professionnels de l'image sont la qualité artistique, l'originalité et la cohérence d'une vision d'auteur. AUCUN THEME N'EST IMPOSÉ.

Cette année le jury sera organisé à **PARIS**

Pour la constitution d'une collection, le lauréat fournira des fichiers prêts pour impression pour d'éventuelles expositions. Ainsi, les clubs ou groupes désirant exposer la totalité d'un dossier Betoux issu de cette collection, pourront l'utiliser.

Selon les possibilités, le dossier Betoux et éventuellement les dossiers remarqués par le jury, seront exposés.

Les dossiers devront parvenir à l'adresse suivante.

M. Stéphane DERNY
Orange Gardens
44 avenue de la république
CS 50010
92326 CHATILLON Cedex

et cela avant le **20 novembre 2025**

Merci de nous aviser lors de l'envoi de votre dossier stephane@objectif-image.fr

J'espère que vous continuerez à participer nombreux à ce prix.

Pierre SOYER



OBJECTIF IMAGE

PRIX GILBERT BETOUX 2025

REGLEMENT

- 1- Le présent prix est destiné à récompenser un dossier d'auteur d'Objectif Image.
- 2- Sont admis à y participer, tous les adhérents et inscrits sur le site OBJECTIF IMAGE.
- 3- Chaque concurrent soumettra au jury un dossier comportant de **10 à 20 œuvres** originales qui pourront éventuellement être reliées entre elles par un texte. Les images devront être libres de tout droit et l'auteur s'engage à avoir les autorisations auprès des personnes représentées.
- 4- Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :
 - soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, la couleur de la marie-louise est laissée libre.
 - soit pour les œuvres en plein format, être montées sur un support épais d'environ 20/10.
- 5- Chaque envoi sera accompagné d'une courte présentation de l'auteur auquel sera joint un texte d'introduction qui précisera le sens de la démarche de l'auteur.
- 6- Le choix des sujets traités est entièrement libre et ne comporte aucune restriction.
- 7- Un jury composé de personnalités du monde photographique aussi bien extérieur qu'appartenant à Objectif Image sera réuni; il lui incombera, au vu des dossiers, d'attribuer à l'auteur du meilleur envoi le prix "Gilbert Betoux", du nom du Fondateur d'Objectif Image et à mentionner les dossiers éventuellement remarquables.
- 8- Si le jury estime qu'aucun envoi ne mérite le prix, celui-ci peut ne pas être attribué.
- 9- Le lauréat de ce prix ne sera plus admis à concourir pendant les deux années suivantes. (voir liste ci-dessous) .Par contre les autres postulants peuvent représenter leur dossier -ou un autre- autant de fois qu'ils le désirent.
- 10- Les dossiers devront parvenir à Paris pour le **20 novembre 2025** au plus tard.
- 11- Les dossiers seront renvoyés à leurs propriétaires.
- 12- Le lauréat accepte que pour constituer une collection destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) le dossier primé soit retenu et reste à la disposition d'Objectif Image. Cette mise à disposition se fait de la façon suivante :

Les fichiers numériques ayant servi à réaliser les tirages pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Le dossier n'est pas divisible, Objectif Image s'engageant à respecter le travail de l'auteur
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.
- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. Objectif Image s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer Objectif Image par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours.

La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

13- Il sera pris le plus grand soin des photographies reçues, mais les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages éventuels survenus à celles-ci pendant leur transport, manipulation ou exposition.

14- La participation à ce prix implique l'acceptation totale du présent règlement. Un exemplaire de celui-ci daté et signé par le candidat sera joint à l'envoi.

Merci de nous aviser lors de l'envoi de votre dossier

stephane@objectif-image.fr

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les emballer entre **deux plaques de contreplaqué** et de renforcer les angles.

Obligatoire : Le formulaire Colissimo retour pré-rempli

Nous vous recommandons ces pochettes.

<https://www.ecocarton.fr/pochettes-bulles-c-9-48/pochette-bulles-pour-tableaux-tri-couches-en-120-microns-avec-rabat-adhesif-50-x-50-cm-p-217.html>

Rappel des lauréats prix Gilbert Betoux:

1986 Georges ALAUX Jarny
1987 Daniel MEZERGUES Paris Servir
1988 Joseph SOJIC Paris Servir
1989 Didier DE NAYER Paris Servir
1990 Yves MAMBRET Paris Servir
1991 Philippe MORIN Caen
1992 Sandrine GRAUX Caen
1993 Marc FILY Rennes
1994 Philippe MORIN Caen
1995 Jean Bernard ROUX Paris Servir
1996 Francis GOELLER Lannion
1997 Philippe MORIN Caen
1998 Maryse BRAULT Rennes
1999 Antoine De GIVENCHY St Brieuc
2000 Patricia MICHONSKI Paris
2001 Francis GOELLER Lannion
2002 Christian JOUBERT Paris
2003 Pierre LE CABEC Lannion
2004 Didier DE NAYER Paris
2005 Claude HENRY Lannion
2006 Emmanuel SMAGUE Lannion
2007 Maryse BRAULT Rennes
2008 Hervé SEGURET Bordeaux
2009 Michel BRISSON Paris
2010 Brigitte JEAN Caen
2011 Benoît BERNARD – Bordeaux
2012 Jean-Marc VESSERON - Charleville-Mézières
2013 Frédéric LE CHEVANTON – Lannion
2014 Terry FABRE – Montpellier
2015 Jacques VILLIERE – Montpellier
2016 Jean-Marc VESSERON - Charleville-Mézières
2017 Antoine LEBLOND – Lannion
2018 Benoit BERNARD – Bordeaux
2019 Jean-Marc VESSERON - Charleville-Mézières
2020 Julien BERTHAUD – Montpellier
2021 Evelynne ADNET - Charleville-Mézières
2022 Célia BERTHAUD – Montpellier

2023 # Jean-François BAULON – Caen
2024 # Kathie ARRESTEILLES - Bordeaux